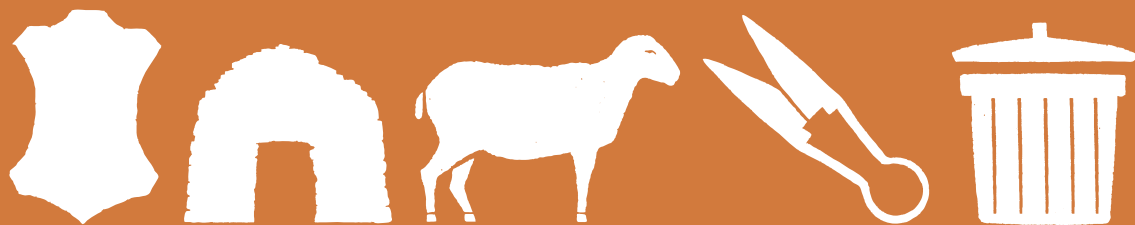




Economie circulaire

Programme d'actions du territoire du PNR des Grands Causses 2023-2028



SOMMAIRE

I. L'économie circulaire, une réponse pragmatique aux enjeux de transition écologique	2
II. Les Grands Causses : un territoire mobilisé vers l'économie circulaire.....	4
1. Contexte de la démarche « économie circulaire » à l'échelle du territoire	4
2. Les moyens mobilisés sur le territoire.....	4
3. Gouvernance partagée	5
4. Une démarche co-construite depuis son lancement.....	5
III. Quelle stratégie territoriale en matière d'économie circulaire sur le territoire des Grands Causses ?	6
1. Des ambitions.....	6
2. Une feuille de route « économie circulaire » en cohérence avec les stratégies locales	6
IV. Un plan d'actions pour concrétiser cette stratégie.....	8
1. Un plan d'action co-construit et priorisé.....	8
2. Un plan d'action conforme aux objectifs définis avec l'ADEME.....	8
3. Un plan d'action construit en 39 actions pour les 5 années à venir.....	8
V. Le plan d'actions Economie circulaire en détails.....	11
VI. Synthèse des actions prioritaires pour la fin du COT	52

I. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE REPONSE PRAGMATIQUE AUX ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2023, l'économie circulaire s'impose comme un concept économique susceptible d'apporter des réponses très concrètes aux questions posées par les limites de l'économie contemporaine. Construite sur un modèle linéaire « extraire, transformer, produire, utiliser jeter », cette dernière a montré ses limites sur de nombreux plans : impacts climatiques liés à l'utilisation massive de ressources fossiles, explosion des quantités de déchets à traiter, épuisement des ressources non renouvelables... Au-delà des impacts environnementaux qu'elle génère, cette exploitation trop intense des ressources renouvelables et non renouvelables (matériaux de constructions, métaux, combustibles...) alimente des situations de tensions qui impactent aujourd'hui directement le fonctionnement de l'économie (prix des matières premières, de l'énergie).

L'économie circulaire propose des outils pour réorienter le fonctionnement du système économique vers la durabilité.

Présente à l'échelle européenne dans les travaux de la Commission Européenne dès la fin des années 2000 et promue par l'ADEME, elle entre en 2015 dans le droit français à l'occasion de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et fera l'objet d'une feuille de route nationale en 2018 (FREC) qui aboutit à l'adoption, en 2020, d'une loi dédiée : la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Facteur de résilience des tissus économiques face aux différents épisodes de la crise des ressources en cours, elle est également une source de création d'activités et d'emploi à l'échelle des territoires. Un des objectifs de la FREC est en effet la création d'au moins 300 000 nouveaux emplois sur le territoire national.

De manière opérationnelle, l'économie circulaire propose un certain nombre d'outils de différentes natures permettant d'agir à différents niveaux.

Elle propose tout d'abord d'agir sur l'offre des acteurs économiques. Il s'agit alors :

- D'extraire raisonnablement les matières premières et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (**approvisionnement durable**) ;
- De concevoir des biens et services qui consomment moins de matière ou à minima des ressources durables et qui soient facilement réemployables, réparables et recyclables grâce à **l'éco-conception** ;
- D'organiser les tissus économiques, au sein des territoires, comme des écosystèmes au sein desquels l'utilisation de la matière et de l'énergie sont optimisés à travers des synergies entre les acteurs (**écologie industrielle et territoriale**) ;
- De déployer de nouveaux modèles économiques qui se basent sur la vente de l'usage plutôt que sur la vente du bien (**économie de fonctionnalité**).

Concernant la demande, l'économie circulaire propose deux axes consistant à :

- **Consommer responsable**, c'est-à-dire intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans l'acte d'achat du citoyen, de l'acteur public ou des autres acteurs privés. Cette consommation responsable implique aussi que le comportement soit adapté lors de la phase d'usage du bien ou du service acheté ;
- **Allonger la durée de vie des biens** manufacturés en ayant recours au réemploi (marché de l'occasion...), à la réparation en cas de panne ou à la récupération des pièces détachées.

Enfin, lorsque les biens ne peuvent plus être utilisés, il s'agit alors de recycler.

L'économie circulaire est ainsi un des piliers de la transition écologique.

Sa mise en œuvre se situe nécessairement à l'échelle des territoires, à travers une approche transverse impliquant directement les acteurs de ces territoires dans leur diversité : entreprises, agriculteurs, acteurs associatifs, citoyens, institutions.



Schéma de l'économie circulaire
Source : ADEME

II. LES GRANDS CAUSSES : UN TERRITOIRE MOBILISE VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

1. Contexte de la démarche « économie circulaire » à l'échelle du territoire

Fin 2021, le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR GC) a signé pour une durée de 4 ans un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME sur le territoire de cinq communautés de communes: Millau Grands Causses, Larzac et vallées, St-Affricain-Roquefort-7 Vallons, Monts Rance et Rougier, Muse et Raspes du Tarn. Il s'agit du même périmètre que celui du Schéma de cohérence territorial (SCoT) et du Plan climat air énergie (PCAET).

En adéquation avec les valeurs du Parc, le COT a pour objectif d'accompagner ces cinq collectivités dans une démarche de transition écologique en s'appuyant sur deux volets : « Climat-Air-Energie » et « Economie circulaire ».

Le volet « Climat-Air-Energie » consiste en la déclinaison du PCAET préexistant sur le territoire dans le cadre duquel de nombreuses actions ont déjà été menées et ont connus des succès notables.

A l'inverse, le sujet de l'économie circulaire est plus nouveau à l'échelle territoriale. Bien que des initiatives et des projets aient déjà vus le jour, la signature du COT a été l'opportunité pour les collectivités locales de se saisir du sujet et de s'engager un peu plus dans une démarche de transition écologique.

Ainsi, via le COT, le PNR GC et les cinq communautés de communes réaffirment leur volonté de progresser collectivement sur ces deux axes.

2. Les moyens mobilisés sur le territoire

Afin d'atteindre les objectifs souhaités pour le territoire, des moyens sont mobilisés à deux niveaux :

- Au sein des communautés de communes

Au sein des collectivités, des équipes projets sont désignées pour suivre le COT.

Comme indiqué en préambule, l'économie circulaire ne se cantonne pas à la valorisation des déchets mais a bien pour objectif de trouver des solutions en amont. Elle vise notamment à proposer une nouvelle approche du développement économique, c'est pourquoi les services développement économique des collectivités sont associées à ces équipes projet.

- Au sein du PNR GC :

A l'image des autres thématiques portées par le PNR sur le territoire, ce dernier vient en appui aux collectivités locales sur le sujet de l'économie circulaire.

Pas le biais du COT, les équipes du PNR ont été renforcées d'un ETP, dédié à la coordination du contrat d'objectifs et tout particulièrement aux missions autour de l'économie circulaire.

Cette organisation territoriale favorise la mutualisation pour des collectivités aux moyens parfois limités et facilite l'impulsion de nouveaux projets sur le territoire.

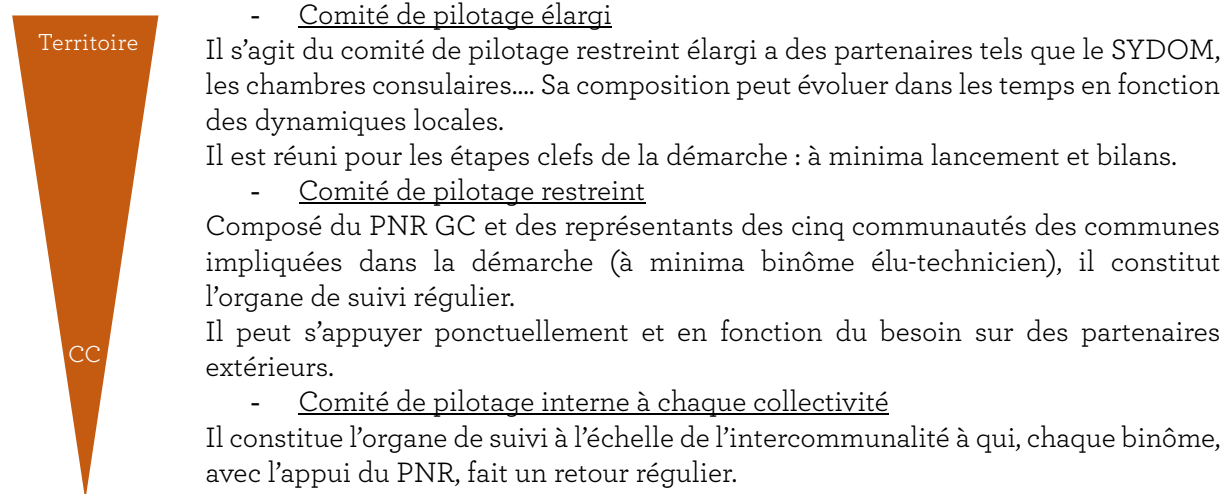
La démarche « économie circulaire », et plus largement du COT, fait appel à une mobilisation transversale des équipes internes des collectivités et du PNR GC.

En fonction des besoins, des appuis d'experts externes peuvent également être sollicités. Le soutien financier apporté par le COT peut venir appuyer ces sollicitations ponctuelles.

N.B : sur le volet « Climat Air Energie », des conseillers mandatés par l'ADEME sont en appui. Sur le volet « économie circulaire », cet appui est à ce jour terminé.

3. Gouvernance partagée

La gouvernance de la démarche s'opère à plusieurs niveaux :



Comme pour les équipes projet mentionnées ci-dessus, ces niveaux de gouvernance restent à formaliser pour conforter leur position et renforcer la démarche territoriale. Une action du plan d'action y fait référence (action n°1).

4. Une démarche co-construite depuis son lancement

En 2022, tel que prévu dans le cadre du COT, un état des lieux et des audits ont été réalisés au sein de chaque collectivité afin d'établir les situations de départ de chacune d'entre elles.

Cette première phase a mis en lumière des initiatives menées sur le territoire mais avant tout un important potentiel de développement de l'économie circulaire.

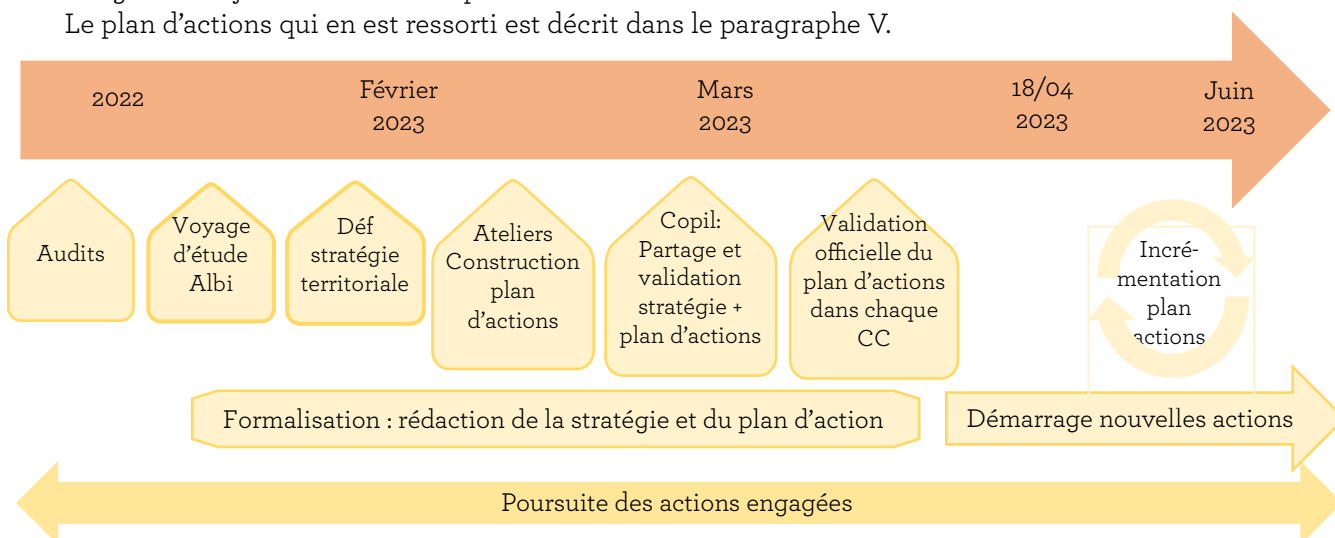
Un voyage d'étude a ensuite été organisé sur le territoire voisin du Grand Albigeois, engagé depuis plusieurs années sur le sujet de l'économie circulaire. Des représentants des cinq communautés de communes y ont participé.

Un travail de recensement (non exhaustif) des acteurs et initiatives du territoire en matière d'économie circulaire a ensuite été réalisé ; mettant ainsi en avant un tissu d'acteurs déjà mobilisés sur le sujet sur lesquels le territoire pourra s'appuyer.

C'est sur cette base que les intercommunalités, avec l'appui du PNR, ont défini un cadre stratégique en matière d'économie circulaire, présenté dans le chapitre suivant du présent document (cf. III).

Des ateliers de co-construction ont ensuite été réalisés avec les acteurs du territoire afin de décliner ces grands objectifs en actions opérationnelles.

Le plan d'actions qui en est ressorti est décrit dans le paragraphe V.



La démarche économie circulaire jusqu'à aujourd'hui

III. QUELLE STRATEGIE TERRITORIALE EN MATIERE D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE DES GRANDS CAUSSES ?

1. Des ambitions

Le travail réalisé entre le printemps 2022 et ce début d'année 2023 autour de la réalisation de l'état des lieux du territoire en matière d'économie circulaire a permis de définir collectivement les ambitions du territoire pour cette stratégie d'économie circulaire.

Celle-ci devra :

- **Contribuer à limiter les consommations de ressources du territoire et les impacts associés** en s'appuyant sur une optimisation de l'usage des ressources matérielles et énergétiques grâce, notamment, à une diminution des gaspillages, un développement du réemploi et la valorisation des déchets ;
- **Participer à la résilience du territoire et de tous les acteurs** qui le composent (entreprises, agriculteurs, acteurs associatifs, citoyens, institutions) face à la crise actuelle des ressources ;
- **Entrainer l'ensemble de ces acteurs dans la transition vers la durabilité ;**
- Offrir de nouvelles perspectives pour un **développement économique du territoire**
 - **Bénéficiant à tous,**
 - Intégrant une amélioration de la **compétitivité** des entreprises, la **création d'emplois nouveaux,**
 - Favorisant l'émergence de **nouveaux modèles économiques** en phase avec les enjeux de transition.

La stratégie territoriale en matière d'économie circulaire vise donc des bénéfices de différentes natures : environnementaux, sociaux, économiques.

Pour concrétiser ces ambitions, le territoire peut d'ores et déjà s'appuyer sur des actions déjà mises en œuvre par les collectivités ou portées par des initiatives privées, qui se verront renforcées par le programme d'actions présenté ci-après.

2. Une feuille de route « économie circulaire » en cohérence avec les stratégies locales

La stratégie locale en matière d'économie circulaire s'intègre naturellement dans la lignée des objectifs supra tels que ceux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV 2015) ; des Plans national et régional de prévention et de gestion des déchets (PNPGD, PRPGD 2019) comportant pour ce dernier un Plan régional d'actions pour l'économie circulaire (PRAEC) ; de la feuille de route de l'économie circulaire (FREC 2018) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC 2020) qui en a découlé.

Au-delà de la cohérence avec ces stratégies supra, la feuille de route du territoire en matière d'économie circulaire s'articule avec les politiques locales préexistantes et vient en complémentarité de celles-ci.

De fait, à l'image des deux volets de la transition écologique affichés dans le COT, l'économie circulaire connaît de nombreuses connections avec le Plan climat air énergie territorial (**PCAET**). Ce dernier, validé en 2019, présente notamment une action dédiée à l'économie de ressources sur le territoire. Cette action fait naturellement échos aux objectifs de la feuille de route en matière d'économie circulaire.

Plus largement, l'ensemble des actions du présent plan d'actions participent à limiter les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie ; et contribuent donc à l'atteinte des objectifs du PCAET sur le sujet.

Par ailleurs, le développement de l'approvisionnement alimentaire en circuit court et la lutte contre le gaspillage alimentaire, portés par le Projet alimentaire de territoire (PAT), s'inscrivent également dans le programme d'actions économie circulaire.

Ce en quoi, cela rejoint également les objectifs portés par le Contrat local de santé (CLS) en termes de qualité de l'air et d'alimentation saine.

La feuille de route du territoire en matière d'économie circulaire s'articule donc ainsi avec différentes politiques locales et vient conforter la cohérence d'une stratégie commune du territoire visant à renforcer sa transition écologique.

IV. UN PLAN D' ACTIONS POUR CONCRETISER CETTE STRATEGIE

1. Un plan d'action co-construit et priorisé

Comme indiqué précédemment, le plan d'actions du territoire en matière d'économie circulaire a été co-construit avec les acteurs locaux par l'intermédiaire d'ateliers qui ont été réalisés fin mars 2023 et qui ont réunis près de 60 personnes.

L'ensemble des participants ont ainsi pu s'exprimer et proposer des pistes d'actions pour le territoire.

Le choix a été fait de n'exclure, à ce stade, aucune proposition d'action ressortie lors de ces ateliers. Cependant, une priorisation a été faite en croisant les enjeux associés à l'action, l'intérêt des acteurs locaux pour celle-ci et les recommandations remontées à l'issue des audits réalisés à l'automne 2022. Trois niveaux de priorité ont ainsi été affichés allant de 1 étoile (priorité minimale) à 3 étoiles (priorité maximale).

2. Un plan d'action conforme aux objectifs définis avec l'ADEME

Les actions proposées sont en adéquation avec les 5 objectifs régionaux définis avec l'ADEME dans le cadre du COT :

1. Rédiger et approuver les Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de chaque intercommunalité pour déployer une stratégie autour de la prévention et de la gestion des déchets.
2. Lancer une démarche pilote d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur le territoire pour accompagner les acteurs économiques dans une démarche de transition écologique.
3. Engager les collectivités dans une démarche de commande publique durable, levier majeur de la transition écologique.
4. Assurer un développement maîtrisé du solaire photovoltaïque au sol pour préserver les espaces naturels et répondre aux objectifs de la zéro artificialisation nette (ZAN) - *non directement concerné sur le volet économie circulaire du COT* -
5. Développer un tourisme durable intégrant différents axes de l'économie circulaire.

3. Un plan d'action construit en 39 actions pour les 5 années à venir

Le plan d'actions est composé de 39 actions, articulées autour de 7 axes :

1. Gouvernance et pilotage de la politique Economie circulaire (4 actions)
2. Eco-exemplarité des collectivités (5 actions)
3. Sensibiliser, Communiquer, Créer du lien (6 actions)
4. Accompagner le développement de nouveaux modèles économiques (4 actions)
5. Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation (9 actions)
6. Développer le réemploi (7 actions)
7. Accompagner le développement de filières territoriales (4 actions),

A l'image des objectifs affichés dans la feuille de route locale, ce plan d'actions se veut transversal en élargissant les pistes d'actions au-delà de la valorisation des déchets.

Trois types de public cibles sont fléchés : les collectivités elles-mêmes, les acteurs économiques et les citoyens.

En fonction de leur nature et des compétences des collectivités, les actions sont portées par les communautés de communes, le PNRGC, co-portées, ou portées par des initiatives directes d'acteurs locaux.

Ainsi, pour chaque action sont définis :

- Le contexte et le contenu de l'action,
- Le porteur de l'action, le rôle du PNR en cas de portage direct par les Communautés de communes
- Les partenaires potentiels,
- Les éventuelles Communautés des communes pilotes sur l'action (action d'ores et déjà engagée ou intérêt manifesté sur le sujet),
- Le public cible,
- Le calendrier de mise en œuvre,
- Un degré de priorité : de 1 à 3 étoiles (priorité maximale),
- Les liens éventuels avec les autres programmes en cours (PCAET...),
- Des indicateurs,
- Des objectifs : chiffrés ou à chiffrer au lancement de l'action,
- Lorsque cela est possible, un 1^{er} chiffrage du volet financier (*hors temps agents*).

Les moyens (humains, financiers) et les objectifs chiffrés restent à préciser pour un certain nombre d'actions.

Il est important de souligner qu'il s'agit bien d'un **plan d'action territorial**, visant à atteindre les objectifs qui ont été collectivement établis (cf III).

L'ensemble des actions ne seront donc pas réalisées à l'échelle de toutes les Communautés de communes. Leur concrétisation sera fonction des moyens à disposition de chacune d'entre elles et des sensibilités qui lui sont propres.

Par souci de cohérence et avec la volonté de réellement progresser sur le sujet à l'échelle territoriale, le plan d'actions est proposé sur une durée de 5 ans, au-delà de la durée du COT. Sur la période restante sur le COT (jusqu'à fin 2025), la priorité sera donnée aux actions de priorité *.**

Le présent plan d'action est évolutif et pourra être réajusté au fil de l'eau de l'avancement de la mise en œuvre de la démarche et des initiatives locales.

Le plan d'action « économie circulaire » 2023-2027 est présenté de façon synthétique dans le tableau ci-après et en détails dans le paragraphe suivant (V).

n°	Axe	Sous axe	Descriptif action
1	Gouvernance et pilotage de la politique ECi	Gouvernance	(Définir) et formaliser une gouvernance ECi
2		Suivi et pilotage	Réaliser un bilan annuel des actions et le partager
3		Suivi et pilotage	Assurer un suivi des acteurs/actions de l'économie circulaire
4		Suivi et pilotage	Réaliser un suivi budgétaire du plan d'action
5	Eco-exemplarité des collectivités	Développer et formaliser une stratégie d'achats publics durables	
6		Suivi des consommations (eau, énergie, carburants)	
7		Eco exemplarité des bâtiments publics neufs et rénovés	
8		Soutenir financièrement les projets autour de l'économie circulaire	
9		Eco-exemplarité dans la prévention et la gestion des (bio)déchets	
10	Sensibiliser, Communiquer, créer du lien	Sensibiliser et communiquer	Développer une campagne de communication sur l'ECi
11			Sensibiliser le plus grand nombre
12		Créer du lien entre les acteurs de l'ECi	Créer un évènement dédié à l'ECi
13			Créer des temps de rencontre entre les associations de l'économie circulaire
14			Créer des temps de rencontre entre entreprises dédiés à l'ECi
15		Challenger les acteurs du territoire et valoriser les initiatives locales	Proposer des défis/challenges inter entreprises ou inter-collectivités
16	Nouveaux modèles économiques	Accompagner les entreprises vers des démarches collectives de transition écologique (EIT)	Mobiliser les entreprises et porteurs de projets vers l'EIT, mettre en place une démarche EIT pilote, à l'échelle d'une zone géographique restreinte (ex : zone d'activité)
17			Développer une plateforme de mise en relation de l'offre et la demande, d'échange
18		Accompagner les entreprises individuellement vers des démarches de transition écologique, notamment celles du tourisme et de la restauration	
19		Etablir un diagnostic de flux à l'échelle territoriale	
20	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation	Définir une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets	Rédaction des PLPDMA de chaque Communauté de communes
21			Améliorer la connaissance du service et communiquer dessus
22			Réaliser une étude d'optimisation du service de collecte
23		Réduction et valorisation des biodéchets	Proposer des solutions de gestion individuelle
24			Proposer des solutions de gestion collectives des biodéchets
25			Lutter contre le gaspillage alimentaire
26			Limiter les apports de déchets verts en déchetteries
27		Incitation financière	Déployer des dispositifs incitatifs de réduction des déchets
28		Réduire la quantité de déchets plastiques/emballages	Développer le vrac
29	Développer le réemploi	Proposer des zones de réemploi dans les déchetteries	
30		Développer des recycleries	
31		Former, sensibiliser le personnel des déchetteries sur le réemploi	
32		Développer des bourses d'échanges, zones de gratuité, trocs	
33		Conforter les structures du réemploi sur le territoire	
34		Développer des repair café	
35		Accompagner le développement de réemploi des bouteilles/bocaux	
36	Accompagner le développement de filières territoriales	Laine	Accompagner le développement de la filière laine sur le territoire
37		Cuir	Accompagner le développement de la filière cuir sur le territoire
38		Tourisme durable	Accompagner le développement du tourisme durable
39		BTP	Favoriser le réemploi et le recyclage des déchets du BTP

V. LE PLAN D' ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE EN DETAILS

Glossaire

- MGC : Millau Grands Causses
- SAR7V : Saint Affricain, Roquefort, 7 Vallons
- MRR : Monts, Rance et Rougier
- MRT : Muse et Raspes du Tarn
- LV : Larzac Vallée

- AEP : Adduction d'eau potable
- AGECE : Anti gaspillage pour une économie circulaire
- AOP : Appellation d'origine protégée
- AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
- CA : Chambre d'agriculture
- CC : Communauté de communes
- CCI : Chambre de commerce et d'industrie
- CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat
- COT : Contrat d'objectif territorial
- Copil : Comité de pilotage
- CPIE : Centre permanent d'initiative pour l'environnement
- DEA : déchets d'éléments d'ameublement
- DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques
- DDT : Direction départementale des territoires
- ECi : Economie circulaire
- EIT : Ecologie industrielle et territoriale
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ISDI : Installation de stockage des déchets inertes
- MO : Maître d'ouvrage
- Nb : Nombre
- PAT : Projet alimentaire de territoire
- PCAET : Plan climat air énergie territorial
- PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- PNR GC : Parc naturel régional des Grands Causses
- REP : Responsabilité élargie des producteurs
- RS : Redevance spéciale
- SIEDA : Syndicat d'énergie de l'Aveyron
- SCOP : Société coopérative
- SDIE : Schéma directeur immobilier énergétique
- SPASER : Schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables
- SPPGD : Service public de prévention et de gestion des déchets
- SYDOM : Syndicat départemental des ordures ménagères
- TI : Tarification incitative

Remarques sur certaines rubriques des fiches actions :

- Partenaires potentiels : liste non exhaustive
- Territoires pilotes identifiés à ce jour : si rien n'est indiqué, l'action est susceptible de se décliner ou est déjà engagée à l'échelle de l'ensemble du territoire.
Indication susceptible d'évoluer en fonction de l'engagement de chaque CC.
- Public cible : 3 catégories : Collectivités, Entreprises, Citoyens
- Degré de priorité : de 1 à 3 étoiles (priorité maximale)

PLAN D'ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE - TERRITOIRE DES GRANDS CAUSSES -

AXE	Gouvernance et pilotage de la politique Economie circulaire	
SOUS AXE	Gouvernance	
(Définir) et formaliser une gouvernance Economie circulaire		1
		Priorité ***
Contexte et enjeux		
<p>Fin 2021, le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR GC) a signé un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME sur le territoire de cinq Communautés de communes (périmètre SCoT et PCAET). Par le biais de ce COT, les collectivités et le PNR GC ont souhaité s'engager dans une démarche d'économie circulaire.</p> <p>La politique autour de l'économie circulaire se déploie à l'échelle territoriale à différents niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territorial "élargi" avec l'association de partenaires extérieurs, - Territorial "restreint" regroupant les représentants des 5 Communautés de communes, du PNR GC et de l'ADEME, - Interne à chaque collectivité, à qui chaque référents font un retour régulier. <p>Au niveau technique, des équipes projets transversales sont mobilisées sur le sujet.</p> <p>Cette organisation territoriale est aujourd'hui en place de façon informelle mais mériterait d'être consolidée de sorte à asseoir politiquement le programme et à renforcer la mobilisation des agents et partenaires.</p> <p>Cette gouvernance doit également permettre d'assurer un pilotage de la politique Economie circulaire à l'échelle territoriale et locale.</p>		
Description de l'action		
<p>Rédiger et faire valider des notes d'organisation au sein de chaque communauté de communes.</p> <p>Le comité de pilotage élargi se réunit à minima une fois par an lors du bilan (cf action 2).</p> <p>Le comité de pilotage restreint se réunit au besoin et fonction des actions en cours tout au long de l'année. Il en est de même des comités de pilotages internes.</p>		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC	/	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
/	2023	/
Indicateurs de suivi	Objectifs	
Présence: <ul style="list-style-type: none"> - Notes d'organisation - Délibérations 	Réalisé	

AXE	Gouvernance et pilotage de la politique Economie circulaire	
SOUS AXE	Suivi et pilotage	
Réaliser un bilan annuel des actions et le partager		2
		Priorité ***
Contexte et enjeux		
<p>Dans le cadre du COT, un bilan annuel des actions doit être réalisé. Il revient aux Communautés de communes et au PNRGC d'assurer ce suivi et de le porter à connaissance des acteurs du territoire.</p>		
Description de l'action		
<p>Sont prévus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle de chaque intercommunalité: dans le cadre du COT: des visites annuelles ayant pour objectif de faire le bilan des actions propres à chaque collectivité. - A l'échelle territoriale: un comité de pilotage faisant état de l'avancement dees actions transversales à l'échelle du territoire. <p>Un outil/espace de suivi des actions sera également partagé entre le PNRGC et les Communautés de communes.</p>		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC	/	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
/	2023	/
Indicateurs de suivi		Objectifs
Nombre de copil		Minimum 1 Copil/an

AXE	Gouvernance et pilotage de la politique Economie circulaire	
SOUS AXE	Suivi et pilotage	
Assurer un suivi des acteurs/actions de l'économie circulaire		3
		Priorité **
Contexte et enjeux		
<p>Domaine clef de la transition écologique des territoires, l'économie circulaire est un sujet qui monte. Les acteurs et initiatives sont de plus en plus nombreux.</p> <p>Par le suivi partagé de ces initiatives et acteurs à l'échelle territoriale, il s'agit d'optimiser leur accompagnement et de le porter à connaissance de chaque référent territorial.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'alimentation d'un fichier partagé de recensement des acteurs et actions de l'économie circulaire entre le PNR et les Communautés de communes - Organiser des temps d'échanges réguliers entre le PNR et les CC (1/trimestre par exemple) pour passer en revue les projets en cours / émergents et proposer un accompagnement pour les porteurs de projets 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC	/	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
/	2023-2025	/
Indicateurs de suivi	Objectifs	
Présence tableau de suivi	Réalisé	

PLAN D'ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE - TERRITOIRE DES GRANDS CAUSSES -

AXE	Gouvernance et pilotage de la politique Economie circulaire	
SOUS AXE	Suivi budget	
Réaliser un suivi budgétaire du plan d'action		4
		* Priorité
Contexte et enjeux		
<p>Réussir la transition écologique d'un territoire demande de ré-interroger l'ensemble des politiques publiques portées par les collectivités. Cette démarche peut utilement être conduite en analysant le budget de ces collectivités et en évaluant leur impact sur l'environnement. Des outils pour réaliser ce travail sont progressivement développés mais aucun n'a encore été déployé dans le territoire.</p>		
Description de l'action		
<p>A minima: suivi du budget des actions transversales autour de l'économie circulaire, portées par le PNR GC. Au sein de ce chiffrage seront fléchées en priorité les actions nouvelles qui auront émergées de la démarche territoriale en matière d'économie circulaire Un test pourra également être réalisé sur une collectivité volontaire.</p>		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC +CC	/	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Conseil		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
/	2023	/
Indicateurs de suivi	Objectifs	
Présence bilan	Réalisé	

AXE	Eco exemplarité des collectivités	
SOUS AXE		
Développer et formaliser une stratégie d'achats publics durables	5	
	Priorité	***
Contexte et enjeux		
<p>La commande publique constitue un levier majeur de la transition écologique. Certaines collectivités ont amorcé des démarches, plus ou moins formalisées, visant à intégrer des critères de durabilité dans leurs marchés publics.</p> <p>Il y a un réel enjeu à accélérer la diffusion de ces premières bonnes pratiques pour en faire une pratique de base, tout en accompagnant les entreprises du territoire pour leur permettre de répondre aux besoins des acheteurs publics.</p> <p>Par ailleurs, un des enjeux de cette action repose également sur le fait que cette approche puisse s'appliquer à toute dépense publique, y compris pour des "petites dépenses", non soumises au régime des marchés publics.</p>		
Description de l'action		
<p>Au sein des collectivités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de formations internes à la collectivité - Elaboration de SPASERs ou document équivalent (Charte...) - A l'échelle territoriale: - Création d'un réseau d'acheteurs publics durables pour échanger et partager et diffuser les bonnes pratiques, - Organisation d'ateliers thématiques pour accompagner la montée en compétence des agents, - Rédaction d'un guide pour la commande publique durable (ex: rédaction de clauses durables communes). <p>En parallèle, accompagner les entreprises du territoire dans la prise en compte de ces critères d'achat durable pour favoriser les réponses aux appels d'offres publics et améliorer la compétitivité des entreprises locales.</p> <p><i>N.B: Deux secteurs d'activités sont tout particulièrement visés car faisant l'objet d'autres démarches pouvant s'articuler avec cette action:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'alimentation via le PAT, porté par le PNR GC - Le tourisme durable via la création et l'animation par le PNR GC d'un réseau d'organismes d'éco-événements ainsi que l'accompagnement des entreprises du secteurs vers des démarches de transition écologiques. 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	MGC, SAR7V	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC +CC	Res'Occ, Réseau 3AR Aquitaine, Partenaires PAT et Tourisme durable (CCI, Offices de tourisme)	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Mise en réseau, co-animation, mutualisation, Conseil		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir	2023-2025	PCAET : actions 1-2-7, 1-2-11, 1-4-5 (tourisme durable),4-3-1 (PAT)
Indicateurs de suivi		Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers thématiques réalisés à l'échelle territoriale, ou - Nombre de critères économie circulaire intégrés au règlement interne des marchés publics - Délibération cadre « commande durable » au sein des CC 		1 à 2 ateliers/an

AXE	Eco exemplarité des collectivités		
SOUS AXE			
Mettre en place un suivi des consommations de la collectivité		6	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Dans un contexte de contraction budgétaire, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée peut représenter un gisement précieux d'économies, sans impact sur la qualité du service rendu.</p> <p>Orienter les investissements de la collectivité en ce sens nécessite une connaissance préalable des consommations du patrimoine de la collectivité. C'est dans cette optique que le suivi des consommations constitue un outil d'aide à la décision en vue d'orienter des futurs investissements.</p> <p>Ce suivi est actuellement uniquement axé sur les consommations d'énergie, partiel et non homogène au sein des collectivités du territoire.</p> <p>L'enjeu de cette action est donc d'accompagner les collectivités dans la mise en place et la prise en main d'outils de suivi de leurs consommations (énergie, eau, carburants).</p>			
Description de l'action			
<p>Développer des outils de suivi des consommations mutualisés pour l'ensemble des collectivités. Pour une gestion patrimoniale optimisée, le suivi des consommations d'énergie sera élargi aux consommations de carburants et d'eau. Pour la Communauté de communes de Millau Grands Causses: réaliser le Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). Outil dédié à la gestion dynamique du patrimoine des collectivités, il permet de définir les orientations de la politique patrimoniale, d'adopter une stratégie structurante avec une vision à long terme avec des réalisations à court et moyen terme.</p>			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités		MGC, SAR7V	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		SIEDA, ENEDIS, GRDF, Syndicat AEP	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Conseil, mutualisation outil			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
/	2023-2024	PCAET: action 1-2-2	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Présence: - SDIE - Outil de suivi		Réalisé	

AXE	Eco exemplarité des collectivités	
SOUS AXE		
Etre exemplaires sur les bâtiments neufs et sur la rénovation des bâtiments existants	7	
	Priorité	***
Contexte et enjeux		
<p>Les collectivités locales (Communes et Communautés de communes) sont à l'origine de nombreux équipements neufs (bâtiments, zone d'activités, voiries, équipements sportifs ou médicaux...). Une attention particulière devra être portée sur les modalités de réalisation.</p> <p>Pour rappel, la loi de transition énergétique de 2015 indique " Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale". Par ailleurs la loi AGEC de 2020 réaffirme la volonté de mettre l'économie circulaire au coeur de la commande publique.</p> <p>Les efforts seront donc à réaliser à différents niveaux: maîtrise de l'énergie, utilisation de matériaux, de réemploi...</p>		
Description de l'action		
<p>Il s'agira d'apporter une attention toute particulière dans l'écoconception des nouvelles réalisations des collectivités locales, en intégrant en particulier la dimension qualité des matériaux (COV, innocuité, empreinte carbone..) qualité de l'air, travail sur les usages, intégration systématique d'énergies renouvelables, d'une approche éco comparateur, détecteur de présence et gestion différenciée de l'éclairage, réemploi...</p> <p>A l'échelle de l'ensemble du territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des formations et séances de sensibilisation pour les services techniques et élus des collectivités en s'appuyant sur des bâtiments réalisés récemment, - Accompagner les collectivités dans la définition des objectifs qui serviront de base à recruter les équipes de maîtrise d'oeuvres et d'assistance à maîtrise d'ouvrage compétentes en la matière. - Etudier la possibilité de conditionner les éventuels fonds de concours des Communautés aux respects des objectifs et critères définis préalablement. - Accompagner les entreprises locales à monter en compétence, notamment sur le volet réemploi des matériaux : déconstruction et reconstruction (cf action 39 sur le BTP). 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	Maitres d'oeuvre	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Conseil		
Eléments financiers	Calendrier de mise en oeuvre	Lien stratégies locales
/	2023-2025	PCAET: action 1-2-6
Indicateurs de suivi		Objectifs
Nombre de bâtiments performants		

AXE	Eco exemplarité des collectivités		
SOUS AXE			
Soutenir financièrement les projets autour de l'économie circulaire		8	
		Priorité	**
Contexte et enjeux			
<p>Les collectivités, par leur soutien financier, peuvent accompagner la création et le développement de projets autour de l'économie circulaire.</p> <p>En orientant les soutiens financier vers des projets s'inscrivant dans une démarche durable, elles contribuent également à la transition écologique du territoire.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une veille des financements mobilisables pour les porteurs de projets liés à l'économie circulaire - Accompagner les collectivités dans la mise en place de dispositifs de soutien financier pour le développement de projets/activités en lien avec l'économie circulaire - Etudier la possibilité de conditionner les éventuels fonds de concours à l'intégration de critères de durabilité 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		/	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Recherche financements			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir	2024-2025	/	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Nombre de projets soutenus		A définir au lancement de l'action	

AXE	Eco exemplarité des collectivités	
SOUS AXE		
Eco-exemplarité dans la prévention et la gestion des (bio)déchets	9	
	Priorité	**
Contexte et enjeux		
<p>Introduit par la loi AGEC de 2020, le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production, deviendra obligatoire pour tous à compter du 1er janvier 2024.</p> <p>Conscientes des enjeux environnementaux et économiques associés à la prévention des biodéchets, les collectivités du territoire se sont déjà saisies du sujet.</p> <p>En effet, le détournement du flux de biodéchets de l'élimination, permet un retour au sol par une valorisation agronomique et limite le coût associé à leur gestion.</p> <p>Les solutions de tri à la source peuvent varier mais la principale reste le compostage.</p> <p>Par ailleurs, malgré l'extension des consignes de tri en place depuis le 1er novembre 2021 sur l'ensemble du territoire, des marges de progrès existent sur le tri sélectif.</p> <p>Comme tout autre acteur, les collectivités elles-mêmes se devront exemplaires sur la gestion de leurs propres (bio)déchets.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Déployer le tri sélectif : mise en place des bacs et collecte séparés - Proposer des systèmes de gestion des biodéchets: avec par exemple la mise en place de composteurs collectifs au sein des administrations, des cimetières... Une attention particulière sera donnée aux déchets verts dans l'optique de limiter les apports en déchetteries. (cf action 26) - Communiquer sur les enjeux et impacts associés, qu'ils soient environnementaux ou économiques. Pour ce faire, des sessions de sensibilisation/formation pourront être organisées auprès des agents des collectivités. 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	SYDOM, Association Causes Compost	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Mutualisation		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir dans le cadre du PLPDMA	2023-2025	PLPDMA
Indicateurs de suivi	Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées - Quantité de biodéchets écartée de la poubelle noire 	A définir au lancement de l'action	

PLAN D'ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE - TERRITOIRE DES GRANDS CAUSSES -

AXE	Sensibiliser, communiquer et créer du lien entre les acteurs		
SOUS AXE	Sensibiliser et communiquer		
Développer une campagne de communication sur l'économie circulaire		10	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>La sensibilisation de tous les acteurs du territoire constitue un enjeu majeur pour intéresser l'ensemble de la population à l'économie circulaire et favoriser le changement de comportement.</p> <p>La communication doit également permettre de créer de la lisibilité sur les accompagnements possibles des collectivités et du PNR sur le sujet.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - De façon générale, mobiliser différents supports de communication: spots radios, clips vidéos, expositions, intégration aux newsletters existantes, flyers, pages dédiées sur les sites internet... - Devront systématiquement être rappelés les contacts des personnes ressources, que ce soit au sein des communautés de communes ou du PNR, afin de rendre visibles les appuis mobilisables. - Organiser des visites ou ateliers thématiques pour apporter des exemples concrets de réalisations et mettre en lumière des initiatives locales. A l'image du tri-tour, une communication itinérante pourrait être imaginée pour aller au plus près des habitants. - Afin de toucher un maximum de monde, se greffer à des événements existants (ex: foire d'automne...) en créant des espaces dédiés à l'économie circulaire (ex: "village de la réparation", "le coin du réemploi" ...) 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises, Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
PNR GC + CC		CPIE, Tremplin pour l'emploi, autres acteurs insertion, Snooz, J. Windler..., Association Causes Compost	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Mutualisation, conseil			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
10 000€ à 20 000€	2024-2025	/	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séries réalisées - Nombre d'ateliers thématiques - Nombre de visites... 		A définir au lancement de l'action	

AXE	Sensibiliser, communiquer et créer du lien entre les acteurs	
SOUS AXE	Sensibiliser et communiquer	
Sensibiliser les familles et jeunes générations	11	
	Priorité	***
Contexte et enjeux		
<p>La sensibilisation de tous les acteurs du territoire constitue un enjeu majeur pour intéresser l'ensemble de la population à l'économie circulaire et favoriser le changement de comportement, notamment auprès des scolaires et des familles.</p>		
Description de l'action		
<p>Afin d'accompagner le changement de comportement, les familles et les enfants constituent deux publics cible prioritaires. Comme cela a pu être proposé sur d'autres thématiques (énergie, biodiversité...), des défis-famille pourront être proposés sur des thématiques en lien avec l'économie circulaire (ex: vrac, compostage, collecte d'objets pour leur donner une seconde vie...) Dans les établissements scolaires, seront proposées l'organisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'interventions ciblées (ex: réutilisation de meubles, seconde vie des jouets...), en complément des interventions déjà en place sur certaines intercommunalités notamment sur le compostage. - De bourses d'échanges: jouets, livres etc. 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Citoyens	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC + CC	CPIE, Tremplin pour l'emploi, autres acteurs insertion, Snooz, J. Windler., Association Causse Compost, Entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Mutualisation, conseil		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
Ateliers scolaires: 20 000€ Défi famille: 20 000€ Bourses d'échanges : 5000€	2024-2025	/
Indicateurs de suivi	Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers/de bourses d'échange - Nombre de personnes participants aux défis famille 	20 ateliers 1 défi famille	

PLAN D' ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE - TERRITOIRE DES GRANDS CAUSSES -

AXE	Sensibiliser, communiquer et créer du lien entre les acteurs	
SOUS AXE	Créer du lien entre les acteurs de l'économie circulaire	
Créer un évènement annuel dédié à l'économie circulaire		12
		Priorité ***
Contexte et enjeux		
L'organisation d'un tel évènement constituerait une vitrine de la démarche territoriale et contribuerait à sensibiliser le plus grand nombre à l'économie circulaire.		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Créer un évènement annuel sur le territoire dédié à l'économie circulaire. Compte tenu de la transversalité du sujet, l'évènement pourrait être consacré à une thématique donnée (ex: foire du réemploi), - Profiter des évènements régionaux/nationaux (ex: semaine européenne de réduction des déchets, du développement durable....) pour appuyer l'évènement. 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises, Citoyens	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC	A définir selon la cible	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
5 000 €	2024-2025	/
Indicateurs de suivi	Objectifs	
Nombre de participants	100	

PLAN D'ACTION ECONOMIE CIRCULAIRE - TERRITOIRE DES GRANDS CAUSSES -

AXE	Sensibiliser, communiquer et créer du lien entre les acteurs		
SOUS AXE	Créer du lien entre les acteurs de l'économie circulaire		
Créer des temps de rencontre entre les associations de l'économie circulaire		13	
		Priorité	**
Contexte et enjeux			
<p>Les ateliers de co-construction du présent plan d'action ont mis en lumière l'intérêt des acteurs de l'économie circulaire, notamment associatifs, à échanger ensemble pour favoriser l'interconnaissance, le partage d'expérience ou encore la mutualisation d'actions. Or, les occasions de se rencontrer ne sont actuellement que peu nombreuses sur le territoire.</p>			
Description de l'action			
Proposer des temps de rencontres et de partage entre associations actives sur le territoire en matière d'économie circulaire.			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
PNR GC + CC		Associations locales	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Co-animation, mutualisation			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
/	2024-2025	/	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions - Nombre de participants 		A définir au lancement de l'action	

AXE	Sensibiliser, communiquer et créer du lien entre les acteurs	
SOUS AXE	Créer du lien entre les acteurs de l'économie circulaire	
Créer des temps de rencontre entre entreprises dédiés à l'économie circulaire		14
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Priorité</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">***</td> </tr> </table>
Priorité	***	
Contexte et enjeux		
<p>Mobiliser les entreprises autour de l'économie circulaire est une clef du succès de la transition écologique du territoire.</p> <p>Les enjeux de l'organisation de temps d'échanges entre entreprises sont multiples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'interconnaissance des entreprises - Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et apporter des exemples concrets d'initiatives en place - Recueillir d'éventuels besoins et détecter d'éventuelles synergies entre entreprises 		
Description de l'action		
Créer des temps de rencontre entre entreprises. Différents formats peuvent être imaginés: ateliers thématiques, visites, témoignages... L'idée est de s'appuyer sur des temps d'échanges actuellement en place pour venir y greffer des sujets autour de l'économie circulaire.		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises	MGC, SAR7V, MRR, MRT	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	CCI, CMA, Chambre d'agriculture, Réseaux d'entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Co-animation, mutualisation		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir	2023-2025	/
Indicateurs de suivi		Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions - Nombre de participants 		A définir au lancement de l'action

AXE	Sensibiliser, communiquer et créer du lien entre les acteurs		
SOUS AXE	Challenger les acteurs du territoire et valoriser les initiatives locales		
Proposer des défis/challenges inter entreprises ou inter-collectivités		15	
		Priorité	*
Contexte et enjeux			
A l'image des actions précédentes, l'enjeu est d'accompagner le changement de comportement. Le format défis/challenges est une forme ludique de mobilisation des entreprises et collectivités.			
Description de l'action			
Organiser des défis/challenges entre entreprises ou entre services d'une même collectivité. Valoriser les engagements.			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, entreprises		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
PNR GC + CC		CCI, CMA, Chambre d'agriculture, réseaux entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Co-animation, mutualisation			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
20 000 €	2024-2025	/	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Nombre de participants		A définir au lancement de l'action	

AXE	Accompagner le développement de nouveaux modèles économiques	
SOUS AXE	Accompagner les entreprises vers des démarches collectives de transition écologique (EIT)	
Mobiliser les entreprises et porteurs de projets vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT)		16
		<table border="1"> <tr> <td>Priorité</td> <td>***</td> </tr> </table>
Priorité	***	
Contexte et enjeux		
<p>A l'image du réemploi des palettes vers les réseaux de chaleur ou encore des projets de méthanisation, des synergies inter-entreprises existent sur le territoire et ont montré leur plus value en termes d'optimisation des ressources et de limitation des déchets. Il existe cependant un potentiel de développement important, dont la clef d'entrée est une meilleure connaissance inter-entreprises.</p>		
Description de l'action		
<p>Il s'agit d'accompagner les démarches au fil de l'eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement de mutualisations: matériel (ex menuisiers), locaux, presta (ex projet recyclage menuiseries, copeaux bois)... - Accompagner les nouveaux porteurs de projets en proposant des mutualisations de prestations: développement marketing, site internet, réseaux sociaux, comptabilité... <p>Mais également de mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale pilote à l'échelle d'une zone géographique restreinte (ex zone d'activités). L'objectif est d'identifier et concrétiser des synergies entre les entreprises de la zone:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre des entreprises individuellement - Organisation d'ateliers collectifs - Concrétisation des synergies: ex: mutualisation d'équipements, de prestations (formation, enlèvement déchets...), achats groupés, transports ... <p>La CC MGC a manifesté son intérêt pour déployer cette action pilote sur son territoire.</p>		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises	MGC	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	CCI, CMA, CA, réseaux d'entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Mutualisation, conseil, Co-animation, AMO		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir	2023-2025	/
Indicateurs de suivi	Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés - Nombre d'entreprises rencontrées - Nombre de synergies détectées 	1 zone d'activité	

AXE	Accompagner le développement de nouveaux modèles économiques		
SOUS AXE	Accompagner les entreprises vers des démarches collectives de transition écologique (EIT)		
Développer une plateforme de mise en relation de l'offre et la demande, d'échange		17	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>A l'image du réemploi des palettes vers les réseaux de chaleur ou encore des projets de méthanisation, des synergies inter-entreprises existent sur le territoire et ont montré leur plus value en termes d'optimisation des ressources et de limitation des déchets. Il existe cependant un potentiel de développement important, dont la clef d'entrée est une meilleure connaissance inter-entreprises et une mise en relation de l'offre et de la demande.</p>			
Description de l'action			
<p>Le déploiement d'une plateforme de mise en relation de l'offre et la demande est envisagé en deux temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un 1er temps: Développer une plateforme virtuelle (type site internet/application mobile) de mise en relation des offres et demandes des entreprises pour les matériaux non utilisés, recyclés, objets, mobilier ..., voire pour des prestations . A titre illustratif, peuvent être ciblés les surplus de chantier, les erreurs de commande ... - Dans un second temps, développer une plateforme physique de réemploi : cf action 39 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises, Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
PNR GC + CC		CCI, CMA, filière BTP, réseaux d'entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Coordination, mutualisation, conseil			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
Entre 2 000€ et 8 000€ pour 2 ans (plateforme virtuelle)	2024-2025	/	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'échanges via la plateforme - Tonnage réemployé 		A définir au lancement de l'action	

AXE	Accompagner le développement de nouveaux modèles économiques		
SOUS AXE			
Accompagner les entreprises individuellement vers des démarches de transition écologique, notamment celles du tourisme et de la restauration		18	
		Priorité	**
Contexte et enjeux			
<p>Au-delà des démarches collectives, les entreprises aspirent à être accompagnées sur des projets individuels de transition écologique. Le PNR GC a en ce sens répondu à l'AMI "Tourisme durable" de l'ADEME pour accompagner les professionnels du tourisme dans cette voie.</p>			
Description de l'action			
<p>Il s'agit, au fil de l'eau, d'accompagner/sensibiliser les entreprises notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place du tri sélectif: diagnostic de l'entreprise, formation/sensibilisation du personnel, (mise en place du tri), impact économique pour l'entreprise - Le volet biodéchets: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation/sensibilisation/visites de sites exemplaires, fiches outils... ✓ Mise en place de composteurs collectifs (accompagnement technique et financier) ✓ Formations de référents de site, guides ou maitres composteurs pour assurer l'entretien l'utilisation des sites ✓ Distribution de supports de communication - La conception et le conditionnement de leurs produits (ex: proposer des emballages biosourcés, proposer des volumes plus importants...) - La diminution des consommations d'énergie - Le développement de la production d'énergies renouvelables - La mobilité <p>Si demande il y a, organiser des sessions collectives d'appui aux entreprises: A la demande d'une entreprise, sur une problématique donnée: proposer des sessions réunissant les différents partenaires susceptibles de lui apporter un appui.</p>			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC, Consulaires		Association Causse Compost, SYDOM, CPIE, Pôle Ecoconception, réseaux d'entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
AMO, mutualisation, conseil			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir	2023-2025	PCAET: 1-4-5, Pôle de pleine nature (réseau d'organismes d'éco-événements)	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Nombre d'entreprises rencontrées		10/an	

AXE	Accompagner le développement de nouveaux modèles économiques		
SOUS AXE			
Etablir un diagnostic de flux à l'échelle territoriale		19	
		Priorité	**
Contexte et enjeux			
<p>Sont ressortis des échanges avec les acteurs locaux le manque de connaissance des flux entrants et sortants sur le territoire. Cette information pourrait être nécessaire pour les entreprises dans l'optique d'orienter leurs approvisionnements au maximum en local ainsi limiter leur empreinte carbone.</p>			
Description de l'action			
<p>Réaliser un diagnostic de flux à l'échelle du territoire. Des financements de l'ADEME pourraient être mobilisés.</p>			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises		MGC	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
PNR GC + CC		Bureau d'études, entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
/			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
50 000 €	2024-2025	/	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Rapport d'étude		Réalisé	

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation	
SOUS AXE	Définir une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets	
Rédaction des PLPDMA de chaque collectivité		20
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Priorité</td> <td style="text-align: center;">***</td> </tr> </table>
Priorité	***	
Contexte et enjeux		
<p>Le sujet de la prévention et de la gestion des déchets constitue l'un des enjeux majeurs autour de l'économie circulaire, tant d'un point de vue environnemental que financier.</p> <p>De plus, l'élaboration de Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) étant obligatoire depuis 2012, les collectivités se doivent de se régulariser vis-à-vis de la réglementation.</p> <p>Par ailleurs, les cinq communautés de communes présentent des similitudes quant aux problématiques et enjeux autour de la prévention et de la gestion des déchets sur leurs territoires respectifs. Des actions similaires sont également déjà proposées sur certains territoires.</p> <p>C'est pourquoi, ces collectivités ont souhaité réaliser une étude mutualisée pour la définition et la mise en place de leurs PLPDMA respectifs.</p> <p>Par ce biais, elles formalisent la volonté de s'engager collectivement dans une démarche de progrès avec pour objectifs de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et d'en améliorer la valorisation pour limiter les impacts sur l'environnement tout en limitant la hausse des coûts pour les ménages.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude mutualisée aux 5 Communautés de communes - Finaliser les documents, les approuver - Suivi de la politique prévention 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	Bureau d'étude, Région, ADEME	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Mutualisation, coordination		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
40 000€, financé 50% Région	2023	PLPDMA
Indicateurs de suivi		Objectifs
Délibération approbation PLPDMA		Réalisé

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation		
SOUS AXE	Définir une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets		
Améliorer la connaissance du service et communiquer dessus		21	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Le diagnostic réalisé dans le cadre du COT au printemps 2022 a mis en lumière une connaissance partielle et hétérogène du Service de public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) selon les collectivités.</p> <p>Il conviendra:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la connaissance du service afin de pouvoir orienter au mieux la politique de prévention et de gestion des déchets des collectivités, - De communiquer sur le service auprès de la population, notamment via le rapport SPPGD qui doit être rédigé annuellement. 			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Compléter la matrice des coûts annuellement - Rédiger le rapport SPPGD annuellement - Communiquer auprès de la population sur les impacts de la collecte des déchets: environnementaux, financiers 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		/	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
/			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
/	2023-2024	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Présence des documents		Réalisé	

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation	
SOUS AXE	Définir une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets	
Réaliser une étude d'optimisation du service de collecte et valider un plan d'actions associé		22
		Priorité ***
Contexte et enjeux		
Optimiser les tournées de collecte, diminuer les fréquences, revoir les systèmes de collecte sont autant de pistes qui peuvent être étudiées pour optimiser le Service de public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) et limiter son empreinte carbone, tout en maintenant un service de qualité auprès de la population.		
Description de l'action		
Dans le cadre de leur stratégie de prévention et de gestion des déchets, certaines collectivités ont réalisé une étude d'optimisation de leur SPPGD. D'autres envisagent de faire de même.		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités	MRT	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	Bureau d'étude	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
40 000€ par étude	2024	PLPDMA
Indicateurs de suivi	Objectifs	
Rapport d'étude	Réalisé	

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation		
SOUS AXE	Réduction et valorisation des biodéchets		
Proposer des solutions de gestion individuelle des biodéchets		23	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Introduit par la loi AGEC de 2020, le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production, deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2024.</p> <p>En effet, le tri à la source des biodéchets est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, permettre un retour au sol par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables et limiter le coût associé à leur gestion. Selon une étude de caractérisation du SYDOM menée en 2019, entre 30% et 40% des déchets contenus dans les poubelles noires sont des biodéchets qui pourraient en être détournés.</p> <p>Conscientes des enjeux environnementaux et économiques associés à la prévention des biodéchets, les collectivités du territoire se sont déjà saisies du sujet en mettant en place différentes actions, notamment autour du compostage. Avec un habitat majoritairement individuel, l'une des solutions à privilégier sur le territoire est le compostage individuel. Le SYDOM étudie actuellement la proposition d'une collecte bi-flux pour les particuliers. A termes, chaque collectivité aura le choix de proposer ou non cette solution sur le territoire.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la distribution de composteurs individuels ou solutions alternatives (poules..) - Accompagner techniquement les particuliers sur l'utilisation et la gestion des composteurs: éditer des guides du compostage, proposer des formations, identifier les contacts ressources sur le territoire - Communiquer sur les impacts environnementaux et économiques de la collecte des biodéchets, sous la forme de flyers, site internet... 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		Association Causes Compost	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Mutualisation			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir dans le cadre du PLPDMA	2023-2025	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs distribués - Nombre de personnes formées - Quantité de biodéchets écartés de la poubelle noire 		A définir au lancement de l'action	

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation		
SOUS AXE	Réduction et valorisation des biodéchets		
Proposer des solutions de gestion collective des biodéchets		24	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Introduit par la loi AGECL de 2020, le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production, deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2024.</p> <p>En effet, le tri à la source des biodéchets est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, permettre un retour au sol par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables et limiter le coût associé à leur gestion. Selon une étude de caractérisation du SYDOM menée en 2019, entre 30% et 40% des déchets contenus dans les poubelles noires sont des biodéchets qui pourraient en être détournés.</p> <p>Conscientes des enjeux environnementaux et économiques associés à la prévention des biodéchets, les collectivités du territoire se sont déjà saisies du sujet en mettant en place différentes actions, notamment autour du compostage. Pour les secteurs où l'habitat collectif est présent, des solutions de compostage partagés ont commencé à être déployées mais mériteraient d'être consolidées et développées.</p> <p>Compte tenu de la fréquentation touristique sur le territoire, il y a également un fort enjeu à proposer des solutions collectives pour les hébergements touristiques (ex: campings). Enfin, les établissements scolaires sont également des cibles potentielles avec le double enjeu de sensibilisation des jeunes générations.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en état les sites de compostages collectifs, notamment sur le territoire de MGC - En créer de nouveaux - Accompagner techniquement les collectifs sur l'utilisation et la gestion des composteurs: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Editer des guides du compostage, ✓ Proposer des formations collectives et/ou accompagner financièrement la formation de référents de site, guides ou maîtres composteurs, ✓ Proposer un accompagnement dans la durée: organiser des réunions collectives aux usagers du site au bout de plusieurs mois d'utilisation afin de réajuster si nécessaire le fonctionnement du site de compostage, ✓ Identifier les contacts ressources sur le territoire. - Communiquer sur les impacts environnementaux et économiques de la collecte des biodéchets, sous la forme de flyers, site internet.... 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		Association Causse Compost	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Mutualisation			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir dans le cadre du PLPDMA	2023-2025	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs distribués - Nombre de personnes formées - Quantité de biodéchets écartés de la poubelle noire 		A définir au lancement de l'action	

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation	
SOUS AXE	Réduction et valorisation des biodéchets	
Lutter contre le gaspillage alimentaire	25	
	Priorité	**
Contexte et enjeux		
<p>Comme son nom l'indique la loi AGECE de 2020 affiche des objectifs en termes de lutte contre le gaspillage avec notamment la réduction de 50% du gaspillage alimentaire dans la restauration collective et non collective d'ici respectivement 2025 et 2030. Elle impose également une meilleure valorisation des invendus alimentaires.</p> <p>La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue le premier maillon de la chaîne de prévention des biodéchets en évitant leur production ou en détournant leur valorisation vers la redistribution. Le compostage vient, quant à lui, en bout de chaîne.</p> <p>Le PNRGC porte depuis 2019 un Projet alimentaire de territoire (PAT) dans lequel s'inscrit également la volonté de travailler sur le sujet du gaspillage alimentaire.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires, des entreprises, des collectivités: formations, ateliers, défis/challenge... - Accompagner les établissements (restauration commerciale, restauration collective) dans la réduction du gaspillage alimentaire: formation du personnel, diagnostic et mise en place de plans d'actions visant la réduction du gaspillage alimentaire (ex: développer les gourmet bag, les demi-assiettes etc.) - Optimiser la valorisation des déchets résiduels, via notamment la mise en place de composteurs (cf action 24). 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises, Citoyens	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC	CPIE, association Causse Compost	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
Via le PAT	2023-2025	PCAET: action 4-3-1 (PAT), PLPDMA
Indicateurs de suivi	Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre d'établissements engagés (- Quantité de biodéchets évités) 	A définir au lancement de l'action	

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation	
SOUS AXE	Réduction et valorisation des biodéchets	
Limiter les apports de déchets verts en déchetteries		26
		Priorité **
Contexte et enjeux		
<p>Les déchets verts représentent des tonnages annuels conséquents en déchetterie. Ils sont également encore trop souvent brûlés bien que cette pratique soit interdite.</p> <p>La gestion des déchets verts croise donc des enjeux économique (coût de traitement), de qualité de l'air (brûlage) et de biodiversité (fréquence de tonte/taille)</p> <p>L'objectif est donc:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'éviter leur production (gestion différenciée, choix des essences) - De les détourner des exutoires actuels (broyage et valorisation sur site) - En dernier point, de valoriser ceux apportés en déchetterie (compostage) <p>Bien que certaines collectivités aient déjà mis en place des actions, à l'image des plateformes de broyage de St Affrique et de Millau et des partenariats avec des agriculteurs locaux; la gestion des déchets verts reste problématique sur une majeure partie du territoire, notamment sur les zones les plus éloignées des déchetteries.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer/proposer des formations sur la gestion différenciée pour limiter la production de déchets verts: auprès des particuliers ou agents de collectivités - Proposer un service de broyage au plus près des particuliers: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Par le prêt ou la location de broyeurs mutualisés ✓ Par le développement de "kiosques à broyat": plateformes temporaires de broyage tournant sur les différentes communes avec matériel mis à disposition des particuliers. - Développer des partenariats avec les agriculteurs locaux, les projets de méthaniseurs, les associations gérant des sites de compostage pour la valorisation du broyat. 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises, Citoyens	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	Agriculteurs, Méthaniseurs, association Causse Compost	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Coordination, mutualisation		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir dans le cadre du PLPDMA	2024-2025	PLPDMA
Indicateurs de suivi	Objectifs	
(- Quantité de déchets verts broyés) (- Quantité de déchets verts réemployés)	A définir au lancement de l'action	

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation	
SOUS AXE	Incitation financière	
Déployer des dispositifs incitatifs de réduction des déchets		27
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Priorité</td> <td style="text-align: center;">**</td> </tr> </table>
Priorité	**	
Contexte et enjeux		
<p>Selon l'ADEME, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permet de réduire de 8% la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de 9% les emballages et papiers. La tarification incitative, c'est-à-dire fonction de la production, est beaucoup plus efficace avec une réduction des OMR estimée proche des 40%.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'opportunité de mettre en place la tarification incitative (particuliers) ou la redevance spéciale (professionnels) - Le cas échéant, mettre en place ces dispositifs 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises, Citoyens	Tous (à retravailler ou à développer selon les cas)	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC	Bureau d'étude	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir dans le cadre du PLPDMA	2024-2025	PLPDMA
Indicateurs de suivi		Objectifs
- Nombre de structures/foyers concernés (-Quantité de déchets évités)		A définir au lancement de l'action

AXE	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation		
SOUS AXE	Réduire la quantité de déchets plastiques/emballages		
Développer le vrac		28	
		Priorité	*
Contexte et enjeux			
<p>Dans ses objectifs de lutte contre le gaspillage et de sortie du plastique jetable d'ici 2040, la loi AGEC met en avant le développement du vrac comme piste d'action.</p> <p>L'achat en vrac suppose que les habitants soient dotés de contenants réutilisables. La collectivité ou les entreprises peuvent influencer en ce sens en menant des opérations de distribution de contenants de ce type.</p>			
Description de l'action			
<p>Il s'agit de déployer des actions en vue de favoriser la vente et l'achat en vrac, tels que la distribution par les collectivités ou les entreprises de sacs réutilisables, y compris pour la collecte du tri sélectif, de gourdes etc.</p>			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		Entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Mutualisation			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir dans le cadre du PLPDMA	2024-2025	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Nombre de sacs réutilisables distribués		A définir au lancement de l'action	

AXE	Développer le réemploi		
SOUS AXE			
Proposer des zones de réemploi dans les déchetteries		29	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Selon une étude de caractérisation des bennes tout venant réalisée par le SYDOM en 2019, seul un tiers y ont réellement leur place. Il y a donc un réel potentiel de réparation et réemploi, notamment sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Capturer ces gisements à des fins de réparation et/ou réemploi suppose que des zones dédiées soient mises en place dans les déchetteries.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des zones de réemploi dans les déchetteries qui n'en disposent pas aujourd'hui - Conventionner avec les acteurs du réemploi pour leur donner accès à ces espaces 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Citoyens		SAR7V, MRR, MRT (déjà en place partiellement ailleurs)	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		Structures du réemploi	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
/			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir	2023-2025	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de déchetteries équipées - Tonnage collecté 		1/déchetterie	

AXE	Développer le réemploi		
SOUS AXE			
Développer des recycleries sur tout le territoire		30	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Selon une étude de caractérisation des bennes tout venant réalisée par le SYDOM en 2019, seuls un tiers y ont réellement leur place. Il y a donc un réel potentiel de réparation et réemploi, notamment sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).</p> <p>Par ailleurs, à l'image du Grenier St Affricain, recyclerie qui a ouvert ses portes il y a un an sur St Affrique, la fréquentation des recycleries et magasins de seconde main est croissante, confortant ainsi le fait que la demande autour du réemploi est bien croissante et ne se cantonne pas aux publics les plus défavorisés.</p> <p>Actuellement, on compte deux recycleries sur le territoire: le Grenier St Affricain et la recyclerie d'Emmaüs à Millau, qui doit s'agrandir dans les mois à venir. L'enjeu est de mailler le territoire par le développement de recycleries afin de favoriser le recours au réemploi.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Essaimer les recycleries existantes - Créer un réseau de recycleries en s'appuyant sur les structures en place 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC / Porteurs de projets		Recycleries existantes	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Mutualisation, Conseil			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir	2023-2025	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recycleries développées - Tonnage évité en déchetterie 		1/CC	

AXE	Développer le réemploi		
SOUS AXE			
Former, sensibiliser le personnel des déchetteries sur le réemploi		31	
		Priorité	**
Contexte et enjeux			
<p>La proximité géographique d'une déchetterie et d'une recyclerie favorise la captation de flux par cette dernière. Pour autant, des flux pourraient malgré tout encore être réorientés depuis les déchetteries vers les recycleries ou autres acteurs du réemploi. Pour cela, une connaissance par les agents de déchetteries des besoins et fonctionnements des acteurs du réemploi du territoire est nécessaire.</p>			
Description de l'action			
<p>Organiser des formations des personnels de déchetterie pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sensibiliser au réemploi, tant d'un point de vue environnemental qu'économique pour la collectivité et les ménages, - Les informer du fonctionnement des recycleries (horaires ouvertures, conditions d'apports ...) et de leurs besoins (type de flux recherchés) afin qu'ils puissent réorienter les personnes. 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités		MGC, SAR7V	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC		Recycleries existantes	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Mutualisation, conseil			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir	2024-2025	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Nombre de personnes formées		2 personnes/déchetteries	

AXE	Développer le réemploi	
SOUS AXE		
Développer des bourses d'échanges, zones de gratuité, trocs	32	
	Priorité	***
Contexte et enjeux		
<p>Selon une étude de caractérisation des bennes tout venant réalisée par le SYDOM en 2019, seul un tiers y ont réellement leur place. Il y a donc un réel potentiel de réparation et réemploi, notamment sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).</p> <p>Des évènements ponctuels, type bourses d'échanges, zones de gratuité etc. sont d'ores et déjà organisés sur le territoire, illustrant ainsi l'intérêt croissant des habitants pour la seconde main.</p> <p>L'enjeu est de donner développer ce type de manifestations pour faciliter les échanges, notamment entre particuliers, dans l'optique d'accroître le réemploi sur le territoire.</p>		
Description de l'action		
<p>Organiser des bourses d'échanges sur le territoire.</p> <p>Le format sera à adapter en fonction du public cible: grand public, administrations (Exemple de la bourse aux équipements développée par la Région Occitanie pour le matériel des lycées)...</p> <p>Les évènements pourront être généraux ou ciblés sur un thème (ex matériel de puériculture).</p>		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Citoyens	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
CC / Porteurs de projets	Associations locales	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Co-animation, mutualisation, conseil		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
2000 à 3000€ pour la communication	2023-2025	PLPDMA
Indicateurs de suivi		Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés - Quantité/Tonnage d'objets échangés 		1/CC

AXE	Développer le réemploi	
SOUS AXE		
Conforter les structures du réemploi sur le territoire		33

Contexte et enjeux		
<p>Selon une étude de caractérisation des bennes tout venant réalisée par le SYDOM en 2019, seuls un tiers y ont réellement leur place. Il y a donc un réel potentiel de réparation et réemploi, notamment sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Plusieurs structures du réemploi se sont développées sur le territoire: des recycleries, des ateliers d'insertion professionnels, des entreprises privées. Il convient avant tout de consolider ces structures; ce qui suppose une connaissance fine de leur fonctionnement et des flux qu'elles recherchent.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les solutions existantes: par exemple, créer un annuaire des acteurs du réemploi ou de la réparation sur le territoire sous la forme d'une carte interactive - Réorienter les flux ou trouver de nouveaux gisements 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises, Citoyens	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC + CC	CCI, CMA, associations locales	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Coordination, mutualisation, conseil		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
/	2023-2025	PLPDMA
Indicateurs de suivi		Objectifs
Supports de communication		/

AXE	Développer le réemploi		
SOUS AXE			
Développer des repair café		34	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Selon une étude de caractérisation des bennes tout venant réalisée par le SYDOM en 2019, seuls un tiers y ont réellement leur place. Il y a donc un réel potentiel de réparation et réemploi, notamment sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Par manque de connaissance ou d'outillage, des objets réparables se retrouvent ainsi en déchetterie.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des repairs café thématiques sur le territoire - Proposer un "Repair Café ambulant", tournant sur le territoire, pour aller au plus près des habitants et ainsi toucher le plus de monde possible 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Citoyens		MRR	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CC / Porteurs de projets		Recycleries, repair café existants	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Co-animation, mutualisation			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir	2024-2025	PLPDMA	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de repair café développés - Nombre de personnes participantes - Quantité/tonnage réparé 		1/CC	

AXE	Développer le réemploi		
SOUS AXE			
Accompagner le développement de réemploi des bouteilles/bocaux		35	
		Priorité	**
Contexte et enjeux			
<p>En 2021, c'est près de 2600T de verre qui ont été collectés sur les cinq communautés de communes du Sud Aveyron. Le verre est ensuite acheminé à la verrerie d'Albi où il est recyclé. Ce volume est en hausse de 25% par rapport à 2017, ce qui reflète le succès des actions de sensibilisation au tri menées ces dernières années.</p> <p>Le recyclage du verre présente cependant quelques limites, notamment du point de vue de la consommation d'énergie nécessaire au processus. En ce sens, le réemploi des bouteilles de verre est une alternative qui limite l'impact environnemental de la valorisation du verre.</p> <p>La SCOP Oc'Consigne s'est récemment implantée sur l'Est de l'Occitanie en développant un réseau de consignes de bouteilles en verre. Plusieurs producteurs et points de collecte sont déjà présents sur le territoire.</p>			
Description de l'action			
<p>L'objectif est de déployer un réseau de consignes de bouteilles en verre localement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter la démarche largement afin d'inciter : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les producteurs à se lancer dans le réseau, ✓ Les consommateurs à ramener les bouteilles, ✓ Toute type de commerce/structure susceptible d'intégrer le réseau en tant que point de collecte - Accompagner les producteurs et points de collecte dans l'intégration au réseau 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises, Citoyens		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
PNR GC / Porteurs de projets		SCOP Oc'Consigne, consulaires	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Animation			
Eléments financiers		Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir		2024-2025	PLPDMA
Indicateurs de suivi		Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bouteilles entrées dans le circuits de réemploi - Nombre d'entreprises engagées - Nombre de points de dépôt 		A définir au lancement de l'action	

AXE	Accompagner le développement de nouvelles filières territoriales	
SOUS AXE	Laine	
Accompagner le développement de la filière laine sur le territoire		36
		<table border="1"> <tr> <td>Priorité</td> <td>***</td> </tr> </table>
Priorité	***	
Contexte et enjeux		
<p>Au cœur de l'AOP Roquefort, le territoire du Sud Aveyron est caractérisé par une économie où l'agriculture prédomine. A l'échelle du territoire du PNR, on recense près d'un million de brebis, soit un gisement potentiel de 1000T de laine brute/an.</p> <p>A ce jour, il n'existe que très peu de débouchés pour cette laine et, depuis quelques années, les stocks s'accumulent sur les exploitations agricoles, ce qui représente un réel problème pour les agriculteurs. En effet, on estime qu'actuellement, au niveau national, seuls 4% de la laine est valorisée.</p> <p>Emblématique du territoire, la filière laine est également l'une des filières qui avait été ciblée par l'étude menée en 2015 par la DDT visant à identifier les filières pouvant s'inscrire dans une économie circulaire sur le territoire.</p> <p>Les enjeux du développement de la filière laine sur le territoire sont multiples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le monde agricole, pilier de l'économie locale, par la valorisation de la laine, actuellement perçue majoritairement comme un sous produit, - Redonner une valeur à la laine à hauteur des potentialités qu'elle offre : isolation, textile, paillage, amendement... - Créer des emplois localisés autour d'une filière de territoire - Contribuer à l'attractivité du territoire pour de nouveaux porteurs de projet, à différents maillons de la chaîne de valorisation. 		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la création/développement d'outils de transformation locaux de la laine : filature Colbert (paillage, expérimentation isolation), projet de filature portée par un collectif d'agriculteurs - Mise en réseau des différents acteurs de la filière: organisation de rencontres régulières, visites, ateliers thématiques, formation.... Les objectifs sont multiples: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une dynamique territoriale et favoriser l'interconnaissance entre acteurs ✓ Faire monter en compétence les acteurs ✓ Identifier des synergies, mutualiser des actions, des investissements - Communication, promotion des produits issus de la filière 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC	Filature Colbert, porteurs de projets, ADEFPAT, CCI, CMA, Chambre d'agriculture	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
/		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir	2023-2025	/
Indicateurs de suivi		Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes mobilisées - Quantité de laine valorisée 		A définir au lancement de l'action

AXE	Accompagner le développement de nouvelles filières territoriales		
SOUS AXE	Cuir		
Accompagner le développement de la filière cuir sur le territoire		37	
		Priorité	***
Contexte et enjeux			
<p>Le travail des cuirs et des peaux appartient au patrimoine culturel de la région. Par ailleurs, la prédominance de l'élevage dans l'agriculture locale en fait une filière emblématique du territoire.</p> <p>Cette filière s'appuie notamment sur le Pôle Cuir, collectif de professionnels de la filière accompagné par la CCI, qui oeuvre à son développement et sa mise en valeur.</p> <p>A l'image de la filière laine, elle avait également été identifiée dans l'étude de 2015 sur les filières pouvant s'inscrire dans une économie circulaire.</p> <p>Des projets autour de la valorisation des peaux d'agneaux sont actuellement en cours sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, les chutes de cuir des mégisseries représentent des volumes importants qui se retrouvent dans les ordures ménagères. Il y a donc double enjeu à les réemployer: valoriser au maximum une matière noble et limiter les quantités de déchets se retrouvant dans la collecte des ordures ménagères.</p>			
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des projets locaux autour de la valorisation des peaux d'agneaux (ex: projet Apropeaux) - Poursuite des actions du Pôle cuir pour dynamiser la filière - Trouver des valorisations possibles pour les chutes de cuir 			
Public cible		Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises		/	
Maitre d'ouvrage (MO)		Partenaires potentiels	
CCI (pôle cuir), Apropeaux		Pôle Cuir (CCI), CCI, CMA, Chambre d'agriculture, UNICOR (Projet Apropeaux)	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)			
Mutualisation			
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales	
A définir	2023-2025	/	
Indicateurs de suivi		Objectifs	
Quantité de chutes de cuir valorisées		A définir au lancement de l'action	

AXE	Accompagner le développement de nouvelles filières territoriales	
SOUS AXE	Tourisme durable	
Accompagner le développement du tourisme durable		38
		Priorité ***
Contexte et enjeux		
<p>Le PNR GC souhaite poursuivre une politique de soutien à l'éco-tourisme. Cette démarche est nécessaire pour développer l'attractivité touristique du territoire en cohérence avec les valeurs du Parc, les tendances nouvelles de consommation touristiques et les enjeux climatiques.</p> <p>Les enjeux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les démarches d'éco-tourisme, en intervenant sur l'ensemble des leviers : transport, mobilités alternatives sur le territoire, déchets, circuits courts, labels, événements certifiés, émergence de nouveaux types hébergements, animations thématiques... - Favoriser la créativité en soutenant des projets innovants : projets d'hébergements écologiques et insolites - Porter une attention particulière à l'intégration qualitative des projets structurants dans les communes concernées par un projet de développement touristique, - Accompagner les manifestations et événementiels en lien avec la politique de développement touristique et les marqueurs du territoire dans une approche de développement durable et de limitation de l'empreinte carbone. 		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les éco-événements: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un réseau d'organismes d'éco-événements: animations thématiques, formations, groupement de commande, mutualisation d'investissements pour favoriser le partage de matériel... ✓ Accompagner les organisateurs d'événements dans la prise en compte des enjeux de développement durable: gestion des (bio)déchets, du plastique (vaisselle, verres...), de la restauration, de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie, des transports... ✓ Etre exemplaire lors de l'organisation de manifestations sportives, culturelles ou autre; notamment sur le sujet de la gestion des (bio)déchets, du plastique (vaisselle, verres...), de la restauration, de l'eau. - Accompagner les hébergeurs, restaurateurs et autres acteurs du tourisme dans une démarche de transition écologique à l'échelle de leur établissement (cf action 18). Une attention particulière sera donnée à l'agritourisme pour lequel une forte demande est présente. 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Collectivités, Entreprises	MGC	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC + CC	Offices de tourisme, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, association Causse Compost, SYDOM, CPIE, pôle Ecoconception, réseaux d'entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Conseil, Mise en réseau, Mutualisation, AMO		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
Via le Fonds Tourisme Durable	2023-2025	PCAET: 1-4-5 Pôle de pleine nature (réseau d'organismes d'éco-événements)
Indicateurs de suivi		Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations écoresponsables soutenues/organisées - Nombre d'entreprises rencontrées 		A définir au lancement de l'action 10/an

AXE	Accompagner le développement de nouvelles filières territoriales	
SOUS AXE	BTP	
Favoriser le réemploi et le recyclage des déchets du BTP		39
		Priorité **
Contexte et enjeux		
<p>La valorisation des déchets issus de la filière BTP constitue un enjeu majeur. De fait, à l'échelle nationale c'est 42 millions de tonnes de déchets qui sont produits par an, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages à l'échelle nationale. C'est pourquoi la loi AGEC a instauré la mise en place d'une nouvelle Responsabilité élargie des producteurs (REP) visant à assurer la gestion des déchets qui en sont issus. L'objectif est donc de réutiliser, réemployer et recycler au maximum ces déchets.</p> <p>Les enjeux sont multiples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le gaspillage de matériaux minéraux et de construction - Déployer le réemploi dans la construction - Accompagner les acteurs du BTP dans le respect de la réglementation - Soutenir l'économie locale et contribuer à l'ancrage locale des entreprises du territoire 		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Acculturer les acteurs du BTP et les collectivités à la déconstruction et au réemploi des matériaux: organiser des sessions d'échanges dédiées en s'appuyant et s'inspirant de chantiers exemplaires, localement ou sur d'autres territoires. La Métropole de Toulouse est notamment engagée sur le sujet via son projet "Waste2Build". - Accompagner les collectivités dans: <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'obligation réglementaire d'intégration des critères autour du réemploi dans leurs marchés publics (cf action 5); ✓ Le développement d'un/de projet(s) exemplaire(s) en la matière. - Accompagner les entreprises du BTP: <ul style="list-style-type: none"> ✓ A répondre aux marchés publics intégrant ces nouveaux critères (cf action 5) ✓ A monter en compétence sur le sujet: proposer des formations à la déconstruction et à la construction à partir de matériaux réutilisés. - Mettre en valeur les chantiers exemplaires et les acteurs associés. 		
Public cible	Territoire(s) pilote(s) identifiés à ce jour	
Entreprises	/	
Maitre d'ouvrage (MO)	Partenaires potentiels	
PNR GC + CC	Filière BTP, réseaux d'entreprises	
Rôle potentiel du PNR GC (si non MO)		
Coordination, mutualisation, conseil		
Eléments financiers	Calendrier de mise en œuvre	Lien stratégies locales
A définir	2025	/
Indicateurs de suivi	Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'échanges via la plateforme - Tonnage réemployé - Nombre d'élus sensibilisés - Tonnage recyclé 	A définir au lancement de l'action	

VI. SYNTHÈSE DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA FIN DU COT

Le plan d'action présente :

- 24 actions de priorité ***
- 12 actions de priorité **
- 3 actions de priorité *

Pour la fin du COT, qui se termine fin 2025, le choix est fait de se focaliser sur les 24 actions de priorité maximale, reprises dans le tableau ci-dessous.

Pour rappel, l'ensemble des actions ne seront pas réalisées à l'échelle de toutes les Communautés de communes. Leur concrétisation sera fonction des moyens à disposition de chacune d'entre elles et des sensibilités qui lui sont propres.

n°	Axe	Sous axe	Descriptif action	
1	Gouvernance et pilotage de la politique ECI	Gouvernance	(Définir) et formaliser une gouvernance ECI	
2		Suivi et pilotage	Réaliser un bilan annuel des actions et le partager	
5	Eco-exemplarité des collectivités	Développer et formaliser une stratégie d'achats publics durables		
6		Suivi des consommations (eau, énergie, carburants)		
7		Eco exemplarité des bâtiments publics neufs et rénovés		
10	Sensibiliser, Communiquer, créer du lien	Sensibiliser et communiquer	Développer une campagne de communication sur l'ECi	
11			Sensibiliser le plus grand nombre	
12		Créer du lien entre les acteurs de l'ECi		Créer un évènement dédié à l'ECi
14				Créer des temps de rencontre entre entreprises dédiés à l'ECi
16	Nouveaux modèles économiques	Accompagner les entreprises vers des démarches collectives de transition écologique (EIT)	Mobiliser les entreprises et porteurs de projets vers l'EIT, mettre en place une démarche EIT pilote, à l'échelle d'une zone géographique restreinte (ex : zone d'activité)	
17			Développer une plateforme de mise en relation de l'offre et la demande, d'échange	
20	Eviter la production de déchets et en améliorer la valorisation	Définir une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets	Rédaction des PLPDMA de chaque Communauté de communes	
21			Améliorer la connaissance du service et communiquer dessus	
22			Réaliser une étude d'optimisation du service de collecte	
23		Réduction et valorisation des biodéchets	Proposer des solutions de gestion individuelle	
24			Proposer des solutions de gestion collectives des biodéchets	
29	Développer le réemploi	Proposer des zones de réemploi dans les déchetteries		
30		Développer des recycleries		
32		Développer des bourses d'échanges, zones de gratuité, trocs		
33		Conforter les structures du réemploi sur le territoire		
34		Développer des repair café		
36	Accompagner le développement de filières territoriales	Laine	Accompagner le développement de la filière laine sur le territoire	
37		Cuir	Accompagner le développement de la filière cuir sur le territoire	
38		Tourisme durable	Accompagner le développement du tourisme durable	